

MANIFESTATIONS 2024

L' A.A.P.P.M.A. organise cette année 3 concours de pêche et 1 challenge sociétaires.

Concours Truites : Jeudi 9 Mai (*Ascension*)

Concours ouvert à tous les pêcheurs sur la Tude avec lâcher de truites.

La participation du matin donne droit au concours de l'après-midi gratuitement.
Nombreux lots en nature et espèces. Possibilité de repas sur place.

Concours « Dronne » : Dimanche 09 Juin (*11h15*)

Concours sur la Dronne ouvert à tous les pêcheurs. Nombreux lots.

Concours « Montmoreau » : Dimanche 14 juillet

Challenge sociétaires

Sur 3 concours, les 28 Avril en étang, 26 Mai sur la Dronne et 23 Juin sur la Tude avec repas en commun.

DATES SUSCEPTIBLES DE CHANGER (voir presse) RENSEIGNEMENTS : 06 83 57 04 58

ALEVINAGES

Poissons blancs : Gardons, Tanches et Carpes : 700 kg

Brochets : 100 kg (*Ouverture le 27 Avril*)

Pour début 2024 sur tout le parcours de la Tude.

Truites : 400 kg sur les petits ruisseaux et la Tude, pour l'ouverture du 09 Mars.

2x200 kg sur la Tude pour le 13 Avril, le 18 Mai.

(Réservés sociétaires)

FERMETURES

Sur la Tude les vendredis 12 Avril et 17 Mai.

CARTES DE PÊCHE

Cartes uniquement en vente sur Internet. Deux possibilités :

1. *Soit par vos soins par ordinateur (ou celui du voisin, ami ou parent)*

• www.cartedepeche.fr

2. *Soit par un revendeur agréé :*

• Bricomarché à Chalais

• Chalais Imprimerie F. Berton à Chalais

• Gamm Vert à Chalais

• Gamm Vert à Montmoreau

AMIS PECHERS, respectez les bords de rivière mis à votre disposition par les propriétaires riverains, en ramassant vos déchets et en laissant les lieux propres.

En cas de pollution, ou acte de braconnage,

téléphonez au 17 (*gendarmerie*), qui fera le nécessaire.

MERCI ET BONNE SAISON !!



A.A.P.P.M.A. du BASSIN de la TUDE

*Association Agréée de Pêche et
de Protection du Milieu Aquatique*

2024

La société de pêche de Chalais a été enregistrée au journal officiel en 1925, changement d'appellation au journal officiel du 16 Octobre 2010, regroupement avec l'A.A.P.P.M.A. de Montmoreau le 01 Janvier 2011.
Son siège est à la Mairie de Chalais.

Elle est composée de 11 membres.

Le bureau est le suivant :

- **Président** : *Jean-Louis RUSÉ-PARRA* - 16210 ROUFFIAC
- **Vice-Présidents** : *Michel BOCQUIER* - 16190 MONTMOREAU
Philippe FOUUGA - 16210 MÉDILLAC
- **Trésorier** : *Patrick BOISSEAU* - 16210 CHALAIS

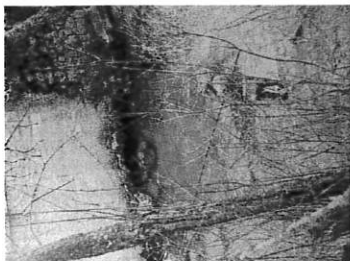
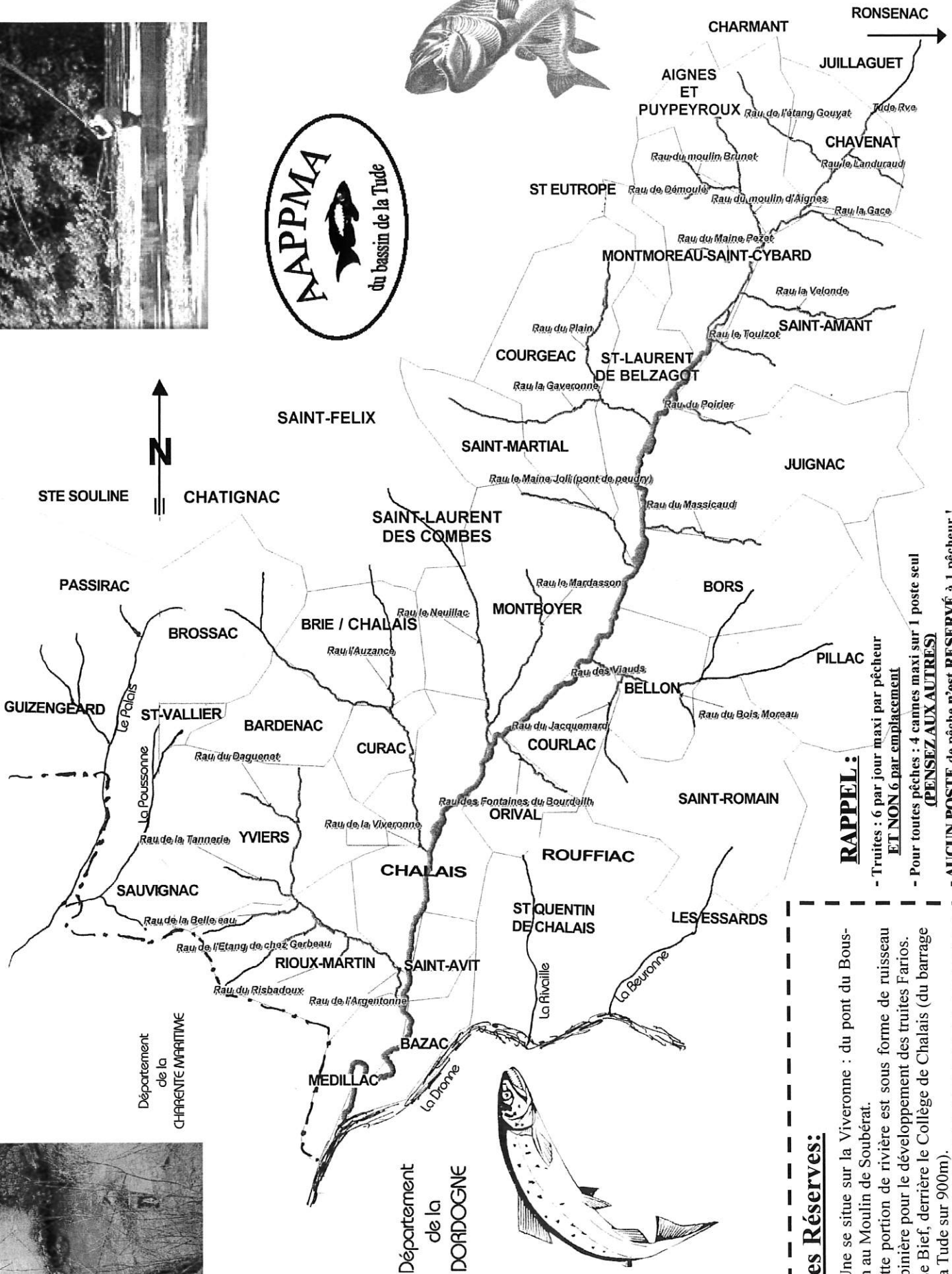
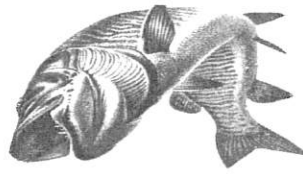
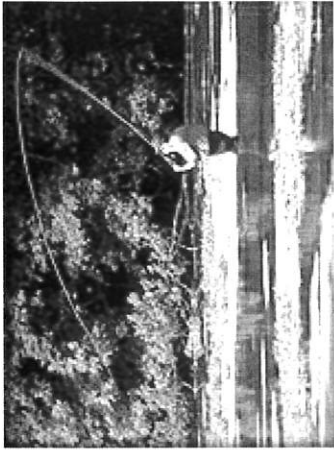
L' A.A.P.P.M.A. gère 464 kilomètres de cours d'eau en 2^{ème} catégorie sur le domaine privé :

La Tude, La Dronne, La Rivaille, La Beuronne, La Viveronne, l'Auzance, Le Palais, l'Argentine, La Poussonne, Le Ruisseau des Viauds, Le Jacquemord, Le Neuillac, La Gaveronne, Le Poirier, Le Tourzot, La Velonde, La Gace, Le Landureaud, Le Gouyat, Le Maine Pezet, Le Ruisseau du Moulin d'Aigne.

Les espèces dominantes de ces cours d'eau sont :

- **Poissons blancs** : Gardons, Ablettes, Gougeons, Anguilles, Brèmes, Tanches, Carpes, Chevesnes.
- **Carnassiers** : Brochets, Perches et Sandres.

RIVIERES DE L'APPMA



RAPPEL :
 - Truites : 6 par jour maxi par pêcheur
ET NON 6 par emplacement
 - Pour toutes pêches : 4 cannes maxi sur 1 poste seul
(PENSEZ AUX AUTRES)
 - **AUCUN POSTE de pêche n'est RESERVE à 1 pêcheur !**

Les Réserves :

- Une se situe sur la Viveronne : du pont du Bousson au Moulin de Soubérat.
- Cette portion de rivière est sous forme de ruisseau pépinière pour le développement des truites Fartos.
- Le Bief, derrière le Collège de Chalais (du barrage à la Tude sur 900m).

Département de la CHARENTE MARITIME

Département de la DORDOGNE